



Implications légales de quitter l'école à 16 ans...

Par xdokka

Bonjour à tous,

J'ai 15 ans, et je vais bientôt avoir 16 ans. Mon objectif est de construire une carrière en tant qu'influenceur en lançant ma propre entreprise individuelle. mon choix est déjà fait je ne suis pas la pour demander si je devrais faire sa ou non.

Cependant, je me pose des questions sur les aspects juridiques de cette décision. Est-il légalement possible de quitter l'école à l'âge de 16 ans pour me consacrer pleinement à ma carrière d'influenceur en tant qu'entreprise individuelle, ou dois-je faire le service civique?

Je suis prêt à assumer la responsabilité de cette décision, mais j'aimerais avoir une compréhension claire des implications légales qui pourraient en découler. Existe-t-il des lois ou des réglementations spécifiques que je devrais connaître dans ce contexte ?

Tout conseil ou information juridique que vous pourriez partager serait grandement apprécié.

Merci beaucoup pour votre aide précieuse.

Par CToad

Bonjour

Vos parents en pensent quoi ?

Jusqu'à vos 18 ans vous êtes sous leur responsabilité. Au delà, si vous voulez qu'ils vous financent il vaudra mieux être en bons termes avec eux.

Donc pour le moment il faut voir avec eux.

Par jodelariege

bonjour

n'oublions pas l'obligation de formation jusqu'à 18 ans

lire ci dessous:

"<https://www.education.gouv.fr/l-obligation-de-formation-des-16-18-ans-306954#:~>"

Par Isadore

Bonjour,

Un mineur non émancipé ne peut être commerçant ni posséder une entreprise individuelle. Un mineur émancipé a besoin d'une autorisation judiciaire pour devenir commerçant.

[url=<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31627>][url=<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31627>]

Si l'activité d'influenceur rentre dans le cadre d'une activité libérale et non commerciale, le mineur peut ouvrir une SASU ou une EURL sous la supervision de ses parents ou de son tuteur.

Est commerciale l'activité consistant à faire la "promotion de biens ou de services en contrepartie d'un bénéfice économique ou d'un avantage en nature".

[url=<https://www.economie.gouv.fr/suis-je-influenceur-demarches>][url=<https://www.economie.gouv.fr/suis-je-influenceur-demarches>]

Autant dire qu'avant votre majorité, le projet est irréalisable en l'état.

La publicité sur Internet est un milieu difficile et obéissant à une réglementation de plus en plus stricte. Vous n'aurez pas trop de deux ans pour vous former. Pour ne pas rejoindre le lot d'escrocs régulièrement épinglés par les autorités et gagner sa croûte, il faut maîtriser un large spectre de compétences : droit commercial et de la propriété intellectuelle, techniques de photographie et retouche d'image, rédaction, comptabilité, négociation, communication...

Vous pouvez poursuivre vos études dans un domaine qui vous sera utile : la comptabilité et gestion d'entreprise, la communication, éventuellement le théâtre ou les métiers du cinéma, la rédaction web, une école de commerce (selon les canaux que vous comptez exploiter).